

## DECISION DU MAIRE

### **Signature d'une convention d'intervention avec la compagnie Art Scène représentée par Olivier GOSSE**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 0255-2024 portant délégation de signature à Madame MALBRANCHE Anne-Laure en qualité de conseillère municipale en charge de la démocratie participative, de l'égalité des chances et de la politique de la ville,

DECIDE la signature d'une convention d'intervention avec la compagnie Art Scène représentée par Olivier GOSSE domicilié 1 rue Louise 76000 ROUEN pour l'animation d'ateliers d'écriture, expression corporelle et théâtre autour du « bien-être et de l'estime de soi » proposée sur la période entre le 10 avril et 29 mai 2024 auprès du Centre Social de la Ville, pour un montant de 889€89 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 05 avril 2024

Pour le Maire et par délégation,



Anne-Laure MALBRANCHE  
En charge de la démocratie participative,  
de l'égalité des chances et à la politique de  
la ville